

SEMANTIQUE GRAMMATICALE AUTOUR D'EMPLOIS PARTICULIERS DU FUTUR SYNTHETIQUE EN CONTEXTE CONGOLAIS ¹

Ferdinand OTSIEMA GUELLELY

*Université Marien Ngouabi, République du Congo
ferdinandotsiema@gmail.com*

Résumé

Dans cet article, nous analysons les valeurs dites modales du futur synthétique en français parlé au Congo. Notre intention est de vérifier si ces valeurs employées souvent en français de référence sont également activées par les usagers de la langue française au Congo Brazzaville. Pour le faire, nous nous appuyons sur la psychomécanique du langage incarnée par Gustave Guillaume. En appliquant cette approche, nous nous rendons compte que les Congolais emploient la quasi-totalité des valeurs modales du futur, du moins celles ayant été répertoriées par Robert Martin (1981). Par rapport au nombre d'occurrences recensées, une valeur vient au-dessus des autres, il s'agit du futur d'atténuation.

Mots-clés : *futur synthétique, valeurs modales, français parlé, république du Congo, psychomécanique.*

Abstract

In this article, we analyze the so-called modal values of the synthetic future in French spoken in the Congo. Our intention is to verify whether these values often used in reference French are also activated by users of the French language in Congo Brazzaville. To do this, we rely on the psychomechanics of language embodied by Gustave Guillaume. By applying this approach, we realize that the Congolese use almost all of the modal values of the future, at least those listed by Robert Martin (1981). Compared to the number of occurrences recorded, one value comes above the others, this is the future of mitigation.

Keywords : *Synthetic future, modal values, spoken French, Republic of Congo, psychomechanics.*

Introduction

Le futur synthétique ou futur simple (désormais FS) sert, selon les grammaires, à présenter un procès dans l'avenir, perçu à partir du moment de l'énonciation. M. Grevisse souligne qu'il s'agit « d'un moment futur, mais très proche, d'une période commençant au moment où l'on parle » (Grevisse, 1993 : 1257). De son côté, P. Imbs affirme que

¹ Cette étude est un aspect revu et corrigé de l'un des chapitres de ma thèse de doctorat unique intitulée L'expression du futur en français parlé en République du Congo, soutenue en novembre 2018 à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université Marien Ngouabi, Brazzaville, Congo.

« le FS est aussi le temps de l'annonce prophétique de ce qui arrivera dans le cadre temporel de l'avenir, ainsi que le lien où on voit l'accomplissement de nos résolutions, de nos projets et/ou de nos rêves » (Imbs, 1960 : 43). D'après lui, « le temps du futur s'oppose au présent et au passé ; il est toujours en relation implicite ou explicite avec ces temps-époques, ce qui est exprimé avant tout dans le contexte » (Imbs, *Ibid.*). A la suite de toutes ces réflexions, on peut donc retenir que le futur est une période constituée des événements à venir, ceux qui n'ont pas encore eu lieu ; donc ce qui sera. En français, il y a plusieurs formes caractéristiques du futur parmi lesquelles, on a le futur simple, le futur périphrastique, le futur du passé, appelé couramment le conditionnel, le futur antérieur et le présent de l'indicatif à valeur de futur. Par ailleurs, quand on se réfère à ses multiples emplois, on constate que toutes les définitions données à ce tiroir se trouvent être trop réductives. En effet, le temps futur peut avoir, en fonction du contexte, une kyrielle d'interprétations. Comme un mode de l'indéfinition, le futur peut être utilisé pour indiquer des situations et des événements à venir ou non, sans pourtant qu'il y ait une idée de postériorité chronologique. La situation et le contexte peuvent spécifier quel acte de langage la phrase assertive au futur accomplit :

« Les modalités sont considérées comme des éléments qui expriment un certain type d'attitude du locuteur par rapport à ce qu'il énonce. Les différentes attitudes (par exemple le souhait, la crainte, l'incertitude et le désir) sont des valeurs non proprement temporelles. Par conséquent, le temps verbal futur possède une charge modale très forte. » (Bergvatn, 2010 : 7)

Dans ses emplois modaux, le futur simple donne au locuteur le pouvoir de parler de l'avenir tout en intéressant l'interlocuteur sans quoi on ne parlerait pas de valeurs modales. Pour cette étude, nous nous bornerons à analyser quelques valeurs modales du FS en FPC. L'objectif est de vérifier si ces valeurs employées en français standard ou français de référence sont aussi activées par des locuteurs congolais. Notre problématique s'articule autour des questions suivantes : quelles sont les valeurs modales du FS employées en FPC ? Lesquelles de ces valeurs sont plus utilisées et pourquoi ? Quels sont les traits caractéristiques de ces valeurs ?

Pour ce faire, nous nous inspirons des travaux de R. Martin (1981) qui distingue jusqu'à sept emplois modaux du FS. Il en donne des exemples suivants :

(1a) futur volitif (injonctif) : Vous **ferez** le ménage et vous **préparerez** le déjeuner.

(1b) futur de promesse : Je **reviendrai**.

(1c) futur des prophéties (prédicatif) : Les poissons **seront** fiers de nager sur la terre et les oiseaux **auront** le sourire.

(1d) futur d'indignation (de protestation) : Quoi ! Une autoroute **traversera** ces bocages !

(1e) futur gnomique : On ne **sera** jamais assez sévère avec les voleurs.

(1f) futur d'atténuation : Je ne vous **cacherai** pas que je ne suis guère satisfait.

(1g) futur conjectural (épistémique) : — Françoise, mais pour qui donc a-t-on sonné la cloche des morts ? Ah ! mon Dieu, ce **sera** pour Mme Rousseau. (Proust)

Nous débutons cette réflexion par la présentation du corpus et des méthodes utilisées pour sa constitution, ensuite nous aborderons l'analyse proprement dite du futur synthétique et enfin nous en dégagerons leurs traits caractéristiques.

1. Corpus et méthodologie

Les données de ce travail proviennent d'un corpus oral recueilli au Congo- Brazzaville, dénommé Corpus du Français Parlé au Congo² (désormais CFPC), constitué par le Groupe de Recherche en Morphosyntaxe du français (GReMS)³. Le CFPC comprend 70668 mots transcrits et regorge cinquante textes reposant sur des enregistrements effectués de 2004 à 2021 dans les douze départements que compte le pays. C'est un corpus établi sans questionnaire préétabli. Nous choisissons de travailler sur un corpus oral parce que le français parlé constitue la matière la plus appropriée pour étudier la langue dans un contexte d'énonciation spontanée et nous voulons aussi dégager des tendances générales par rapport à l'usage standard. En outre, l'analyse d'un corpus de français parlé permet d'étudier les usages authentiques de

² Ce corpus m'a aussi servi pour la rédaction de ma thèse de doctorat, voir note (1)

³ Le groupe de Recherches en Morphosyntaxe et Sémantique (GReMS) se propose de présenter les travaux de grammaire et linguistique française s'inscrivant dans les domaines de recherche suivants : phonologie, morphosyntaxe, constitution et étude sur corpus, sémantique, discours et didactique du français. Le GReMS a un organe de publication dénommée Cahiers du GReMS, une revue scientifique internationale, basée à Brazzaville, notamment à la faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université Marien Ngouabi. Il est dirigé, depuis sa création en 2008, par le professeur Edouard Ngamountsika. Il convient de signaler que le CFPC s'enrichit chaque année par des travaux des étudiants et des autres enseignants-chercheurs.

la langue. En effet, pour le recueillement des données de cette étude, nous avons d'abord procédé à un dépouillement manuel de toutes les occurrences du futur synthétique se trouvant dans ce corpus. Ensuite, nous les avons catégorisées en fonction de leur valeur modale pour enfin, connaître celles qui sont activées en français par les Congolais. Il sied de signaler que chaque occurrence analysée est suivie du titre du texte et de la page d'où elle est extraite. Le tableau suivant permet de se faire une idée sur le taux d'emploi de ces valeurs :

Tableau n°1 : Occurrences des valeurs modales du FS

Valeur du FS		Occurrences	%
Futur injonctif	Ordre	12	13,04
	Règle générale	07	7,60
	Suggestion	03	3,26
Futur d'atténuation		28	30,43
Promesse		19	20,65
Futur prédictif		11	11,95
Futur d'indignation		09	9,78
Futur gnominique		03	3,26
Total		92	100%

La lecture de ce tableau montre que le futur d'atténuation vient en première position avec 30,43% suivi du futur de promesse 20,65%. La prédominance de la valeur d'atténuation semble due, au fait que le locuteur évite, dans son discours, de heurter son interlocuteur. Pour le faire, il est donc amené à user d'une formule de politesse. Le futur de promesse qui vient en deuxième position, est employé en FPC, comme son nom l'indique, pour énoncer un engagement que le locuteur pourrait assumer. Il est, en effet, le responsable ou le porte-parole de la promesse. Les autres valeurs ne sont pas assez représentées, mais sont aussi utilisées par les Congolais. Ce qui revient à dire que ces derniers usent, consciemment ou inconsciemment, de la quasi-totalité des valeurs mises en exergue par Robert Martin.

2. Analyse des données et résultats

Dans ce point, il est question pour nous de passer en revue, en tenant compte de l'approche présentée par Robert Martin, toutes les

valeurs modales du futur synthétique répertoriées en français parlé au Congo.

3. Futur injonctif

Selon *Le Grand Robert*, une injonction est l'action d'enjoindre, d'ordonner expressément, c'est le résultat de cette action. En effet, une injonction qui porte sur un fait à venir peut-être exprimée par un futur simple ou futur synthétique. Le locuteur s'adresse directement à l'interlocuteur qui souvent, se trouve être la deuxième personne du singulier ou du pluriel. Le futur injonctif permet ainsi d'exprimer plusieurs nuances allant du conseil à l'ordre.

3.1. Ordre

Le futur d'ordre ou futur de commandement sert à ordonner, à persuader, ou à provoquer un résultat sur l'auditeur. La forme est celle d'une assertion ; l'injonction vient d'un acte « dérivé » soumis à au moins deux conditions : *usage d'une seconde personne ; compatibilité du verbe avec le « cas profond* (R. Martin, 1981 : 82). Mais ces conditions ne sont pas suffisantes. Il y faut de surcroît, appeler par la situation, une intonation spécifique (Martin, *Ibid.* : 82). Les énoncés qui suivent révèlent bien l'expression d'ordre :

- (1) *tu n'ajouteras rien à ce que j'ai dit compris - - sinon ça va se terminer mal d'accord ok voilà* (Texte 11 : *Une affaire de la société*, p. 179)
- (2) *euh c'est un ++ un métier pas facile - - un jour le patron ab vraiment était en colère hein il m'a dit tu **reviendras** ici demain à 6 h je dis bien 6 h* (Texte 5 : *Le contrôleur*, p. 41)

Dans ces deux exemples, on remarque que les locuteurs imposent une action à leurs interlocuteurs, l'action de ne rien ajouter en (1) et de revenir demain à 6h en (2). L'auditeur est donc tenu d'exécuter ou de se soumettre à ce que dit l'énonciateur, et ce, dans un délai extrêmement réduit. Tout refus d'exécution pourrait donc affecter les relations qui existent entre les deux interlocuteurs. En effet, à la manière de la bible, l'ordre donné à l'exemple (1) à l'allocutaire ne peut faire l'objet d'une désobéissance, d'un rejet. Cela se voit dans la deuxième partie de la phrase : « *sinon ça va se terminer mal d'accord ok voilà* ». Il en est de même de l'exemple (2) où l'expression « *je dis bien 6 h* » marque effectivement le caractère irréversible de cet ordre. L'auditeur doit impérativement se

plier, il ne peut recourir à rien, sinon c'est la sanction qui suivra. En somme, l'ordre dans ces deux énoncés est intimé de façon stricte. Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que le futur injonctif peut bien commuter avec l'impératif. Cela ne modifie pas le sens de la phrase :

(1a) *tu n'ajouteras rien à ce que j'ai dit compris - - sinon ça va se terminer mal d'accord ok voilà*

(1b) *n'ajoute rien à ce que j'ai dit compris - - sinon ça va se terminer mal d'accord ok voilà*

(2a) *euh c'est un ++ un métier pas facile - - un jour le patron ab vraiment était en colère hein il m'a dit tu **reviendras** ici demain à 6 h je dis bien 6 h*

(2b) *euh c'est un ++ un métier pas facile - - un jour le patron ab vraiment était en colère hein il m'a dit **reviens ici demain** à 6 h je dis bien 6 h*

Comme on peut le remarquer, l'ordre donné à l'impératif présent a la même valeur qu'au futur synthétique.

3.2. Règle générale

Une règle peut se comprendre comme des principes qui dirigent la conduite, selon lesquels est enseignée une science ; c'est aussi un ensemble des conventions d'un jeu ou un enseignement. Une règle générale, c'est donc un principe que l'on trouve dans la plupart des cas, un principe universel. L'énoncé suivant correspond à cela :

(3) *tout **viendra** avec le temps (Texte 11 : Une affaire de la société, p. 181)*

Dans cette occurrence, l'énonciateur recommande une certaine patience à son interlocuteur car, pour lui, c'est le secret de la vie. Donc, il ne s'agit pas de se précipiter pour vouloir gagner vite sa vie, mais chacun de nous doit attendre patiemment son tour, son heure de bonheur, comme le dit un adage populaire « tout vient à point à qui sait attendre ». Celle ou celui qui veut réussir dans la vie est donc appelé à s'armer de patience, d'abnégation et de persévérance. Cette réussite passe nécessairement par tant d'épreuves parfois difficiles à supporter. Cette règle vaut pour tout le monde. Elle est considérée comme universelle et a valeur de principe général.

3.3. Suggestion

Une suggestion est une idée, un projet que l'on propose, en laissant la liberté d'accepter, de faire sien ou de rejeter. Une suggestion

s'entend alors comme un processus psychique qui consiste à penser ou à agir sous l'influence ou sous les ordres d'une autre personne. L'exemple ci- après illustre bien cela :

- (4) *tu **liras** tes cours pour réussir mon ami- un peu d'efforts suffît*
(Texte 9: Dans la cour, p. 156)

Ici, le locuteur énonciateur s'adresse explicitement à la personne concernée : c'est la personne 2 qui est en position de sujet du verbe et d'agent du procès exprimé. Il lui prodigue un conseil sous forme de prière et l'incite donc au travail pour qu'il puisse réussir. On ne peut jamais parler de réussite sans efforts considérables, sans sacrifices. La réussite est donc au bout de l'effort.

4. Futur d'atténuation ou de modalisation communicationnel

L'atténuation c'est l'action d'atténuer, c'est-à-dire de rendre moins grave, moins fort. On parle souvent de « bémolisation », de « retrait » pour évoquer l'effet d'atténuation. Cet effet sert au locuteur à minimiser l'impact de son propos, à reformuler une requête ou une demande. Autrement dit, l'atténuation met également en scène la modalisation dans la mesure où le locuteur se sert du futur pour représenter en demi-teinte l'énoncé qui devrait, en réalité, être plus abrupt. La réalisation du procès est ainsi mise à distance dans l'avenir. C'est ce qui amène Riegel et *al.* à dire que

« La part d'incertitude liée à l'avenir permet aussi d'atténuer une affirmation, formulée souvent à la première personne (Je vous dirai/ ferai remarquer que...). Comme avec les temps du passé, le décalage marqué par rapport au moment de l'énonciation rend l'affirmation moins directe pour le destinataire, qui a l'illusion de pouvoir s'y opposer, puisque sa réalisation est fictivement située dans l'avenir. » (Riegel et *al.*1994 : 314)

Le futur d'atténuation est un futur de politesse, une sorte de présent déguisé. Ainsi, le décalage entre le moment d'énonciation et le temps du verbe employé rend l'affirmation moins directe pour l'interlocuteur, le récepteur. En voici quelques exemples :

- (5) *je ne **dirai** pas le contraire- chacun de nous à sa conception- hum
chacun de nous à sa conception* (Texte 8 : Bvuru, p.111)

- (6) *il doit y avoir un faux dollar ou encore pour mieux parler je **dirai** si on parle d'un faux dollar c'est qu'il y a un vrai dollar-* (Texte 8 : Bvuru, p.112)
- (7) *comme on ne s'était pas encore connu officiellement que ma petite amie serait - je **dirai** - serait ma femme-* (Texte 6 : Quelques moments de guerre, p. 59)

La première constatation, lorsqu'on parcourt les énoncés ci-dessus, est que le futur simple ne se situe pas dans un repère temporel passé. Ici, le futur « *dirai* » marque une affirmation atténuée d'un fait présent (comme pour dire « si on me le permet, *je dirai*... »). Nous constatons que cette valeur d'atténuation s'associe souvent à la première personne du singulier « **Je** » qui donne l'impression que seul l'énonciateur pourrait s'opposer à ce qu'il dit. Ce futur d'atténuation peut très bien être substitué au présent de l'indicatif. On obtiendrait ainsi :

- (5') *je ne **dis** pas le contraire- chacun de nous à sa conception- hum chacun de nous à sa conception*
- (6') *il doit y avoir un faux dollar ou encore pour mieux parler je **dis** on parle d'un faux dollar c'est qu'il y a un vrai dollar-*
- (7') *comme on ne s'était pas encore connu officiellement que ma petite amie serait - je **dis** serait ma femme-*

Comme on peut le voir, le présent peut être employé à la place du futur d'atténuation. Mais alors, on obtient des énoncés dont le sens est très péremptoire, catégorique, moins courtois. On a l'impression que l'on a affaire à des ordres, des injonctions. C'est pour éviter le malaise qu'un tel effet peut créer chez l'auditeur que les différents locuteurs se servent du futur d'atténuation pour minimiser la force de leurs énoncés respectifs. L'effet d'atténuation vise donc à ne pas choquer, brutaliser verbalement l'autre et à ne pas paraître violent, malpoli ou encore insolent. Outre l'atténuation, nous avons également relevé la promesse comme effet de sens du futur synthétique.

5. Futur de promesse

Comme son nom l'indique, le futur de promesse est marqué par l'énonciation d'une promesse, un engagement personnel que le sujet parlant assume. P. Charaudeau pense que pour qu'il y ait promesse, il faut que

« Le locuteur pose, dans son énoncé, une action à faire qui doit être exécutée par lui-même ; suppose que la réalisation de cette action, dont il est responsable, est mise en doute ; s'engage, dans son dire, à accomplir cet acte, se mettant en position de parjure s'il ne tient pas son engagement (serment) ; se donne un pouvoir de faire que justifie cet engagement. (Une promesse faite par un locuteur qui n'a pas pouvoir pour accomplir l'action promise n'est pas parjure. Elle est nulle et non avenue). L'interlocuteur n'est pas impliqué ; est le témoin de la "Promesse" du locuteur. » (Charaudeau, 1992 : 613)

Au regard de cette citation, nous pouvons donc dire qu'une promesse est une assurance qu'on donne de faire, de fournir ou de dire quelque chose. Avec le futur de promesse, le locuteur énonce donc un engagement qu'il pourrait assumer. Il est en effet le responsable/le porte-parole de la promesse. Ce futur indique qu'un procès possible beaucoup plus improbable est présenté sous l'apparence de la certitude par le locuteur. Ce peut-être une promesse qui, comme chacun le sait, n'engage que celui qui l'écoute et veut à tout prix la considérer. A propos de cette valeur de futur, Ancuța Guță (2015 : 38) propose les exemples ci-dessous :

- (8) *Je **serai** notamment sur place pour soutenir le Ministre de l'environnement.*
- (9) *La Roumanie a sans conteste gagné sa place au sein de l'Union européenne et je **serai** ravi de voter en faveur de son adhésion.*

Dans ces deux exemples, la promesse énoncée s'accompagne de l'attitude favorable de l'énonciateur exprimée par les verbes *soutenir* et *être ravi*. C'est un engagement que la première personne du singulier (P1) prend vis-à-vis de son auditeur. Il en est de même des phrases suivantes tirées de notre corpus qui portent la marque de promesse :

- (10) *ça peut s'arranger on **trouvera** toujours un compromis* (Texte 3 : Un ami cocufié, p. 22)
- (11) *j'avais les obligations j'ai même les archives je vous **ferai** lire un autre jour-* (Texte 7 : Autour des mots silence et calme, p.76)
- (12) *je **ferai** quelque chose pour lui vraiment* (Texte 9 : Dans la cour, p. 153)

A l'exemple (10), l'énonciateur rassure son interlocuteur de son soutien afin qu'ils arrivent à trouver une solution au différend qui les oppose. Tandis qu'aux énoncés (11) et (12), le locuteur fait ouvertement une promesse à son vis-à-vis. Toutefois, nous avons remarqué que cet emploi figure le plus souvent dans des propositions indépendantes et concerne la première personne du singulier. Toutes ces trois occurrences portent la marque de promesse. Ce qui importe dans l'emploi du futur, ce n'est pas le degré de probabilité que le procès se réalise, c'est la manière dont il est présenté comme inéluctable, bien que seulement possible, grâce au trait sémantique « défini ». Cette stratégie argumentative s'emploie aussi dans les énoncés suivants :

- (13) *oh je viendrai faire ceci je **viendrai** créer une salle de cinéma ici là* (Texte 2: Récit d'une journée de campagne électorale, p. 22)
- (14) *oh mais justement et je le **serai** un jour - je le serai puisque j'ai - - je suis souvent avec les politiciens* (Texte 2 : Récit d'une journée de campagne électorale, p. 29)
- (15) *Je **serai** là pour t'apporter de l'aide* (Texte 1 : Un amour déçu, p. 13)

Les FS contenus dans les occurrences ci-dessus portent en eux-mêmes l'idée de promesse. En (13), le locuteur, un candidat en pleine campagne électorale, attire des foules par une multitude de projets qui ne peuvent laisser personne indifférent. Ainsi, dans sa circonscription électorale, il promet à ses mandants la construction d'une grande salle de cinéma pour le loisir de la jeunesse. En (14), il s'agit d'un jeune leader d'opinion qui, enthousiasmé par la politique, puisqu'on est en période de campagne électorale, laisse entendre à ses camarades qu'il finira par embrasser la carrière d'homme politique un jour. Nous constatons que dans cette occurrence l'idée de promesse se trouve être renforcée par l'adverbe de temps « *un jour* » qui présage que l'action ne sera pas accomplie dans un futur proche mais plutôt dans un futur lointain. Cet adverbe souligne l'absence de rapport avec l'actualité. Cela suppose que l'énonciateur n'est pas tout à fait certain de ce qu'il affirme. C'est tout simplement une perspective. Par contre en (15), nous remarquons que le parleur, bien qu'il soit dans l'esprit de promesse, s'engage véritablement à apporter de l'aide à son ami. Cette aide consistant à fournir à son frère et ami de la documentation sur le droit pour lui permettre de valider les années académiques.

6. Futur prédictif

Une prédiction est le fait de prédire, c'est-à-dire annoncer ce qui doit arriver, soit par des règles certaines, soit par une intuition ou divination, soit par conjecture. « La réalisation de la prédiction est située dans une époque future indéterminée. C'est le futur employé dans les prophéties » (Riegel et *al.*, 1994 : 314). Ce futur se caractérise par une annonce, par conjecture, des événements qui peuvent se réaliser. L'emploi prédictif est privilégié dans les contextes où le sens de prévision est dominant : il s'agit d'un futur temporel « pur », plongé dans un contexte manifestement futur comme le montrent si bien ces phrases :

- (16) *d'ici l'an deux-mil vingt l'agriculture sera prioritaire* (Texte 2 : Récit d'une journée de campagne électorale, p.21)
- (17) *je vous assure que ça sera un petit devoir* (Texte 9 : Dans la cour, p. 152)

Dans les énoncés ci-dessus, les locuteurs émettent des prédictions, ils se basent sur des faits pour se projeter dans l'avenir. Cependant, comme la réalisation de ces faits n'est pas encore effective, ils recourent au futur qui est le tiroir par excellence pour exprimer l'avenir. Comme dit Le Querler, « l'éventualité exprime « [...] ce qui peut être, mais qui peut aussi ne pas être ». Le futur vient donc marquer toute cette nuance ». (Le Querler, 1996 : 37). En (16), l'énonciateur est totalement confiant que l'agriculture va être une priorité pour les autorités congolaises d'ici peu de temps. Cette certitude de ce locuteur est rendue visible par la locution adverbiale de temps « *l'an deux mil vingt* » qui symbolise le moment où l'agriculture va connaître effectivement son essor par rapport aux autres secteurs du développement. L'occurrence (17) cadre bien avec la définition donnée de ce qu'on entend par futur de prédiction, car l'énonciateur pense que le devoir que va proposer leur enseignant sera un devoir facile, à la portée de tous les étudiants. Avec un peu d'effort, toute la classe pourrait faire un travail appréciable, qui surprendra agréablement le professeur. Mais là encore nous disons que l'événement, se situant dans le futur, ne dépend, en aucun cas, de celui qui prononce cette phrase pleine d'espoir. C'est juste une prédiction qu'il fait à ses condisciples pour les inciter à y prendre part.

On peut classer parmi les futurs de prédiction certains énoncés moins flatteurs, visant plutôt à décourager l'interlocuteur, mais le principe reste le même :

- (18) *ah pas accepté il **sera** sévère à la correction* (Texte 4 : La fuite des matières, p. 29)
- (19) *il faut pas laisser l'enfant faire tout à son – et à vous vous XX mais êtes responsable de cet enfant – tout ce qu'il **trouvera** de m mauvais sur son chemin- c'est vous vous êtes responsable- vous lui avait jamais montré le-* (Texte 7: Autour des mots silence et calme, p.74)
- (20) *voilà or le sida on pourra jamais – on pourra avoir les calmants – on **pourra** jamais traiter-* (Texte 8 : Mbvuru, p. 85)

En (18), l'énonciateur essaie de dissuader ses amis de la classe de quatrième suite à une rumeur qui court à propos de la fuite des matières avant la composition du troisième trimestre. Il dit aux autres qu'une fois informés, les professeurs seront intraitables, sans pitié à la correction. Son jugement alterne avec une prédiction au futur : *sera*, ce qui donne pour effet de sens la certitude de la réalisation de ce procès. En effet, le futur désignant un procès potentiel défini, il ne laisse aucune place à la contestation. En outre, l'énoncé (19) a pour but de décourager le destinataire. Le parleur prévient son interlocuteur du danger qui pourrait lui arriver au cas où on laisserait l'enfant faire ce qu'il veut. Enfin, à l'énoncé (20), le locuteur-énonciateur rappelle à son interlocuteur le caractère dangereux et incurable de la maladie du sida et par conséquent, ils doivent donc prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de contracter cette pandémie qui effraie tout le monde.

Ces autres occurrences du futur synthétique illustrent bien cette valeur de prédiction :

- (21) *mon frère **aura** l'occasion de prendre les quatre-vingt mille francs* (Texte 2 : Récit d'une journée de campagne électorale, p. 24)
- (22) *c'est la fille à ma défunte sœur mais n'oublie pas que son oncle est le mari de ta sœur ce que tu veux faire **aura** d'autres conséquences que tu ne peux imaginer* (Texte 3 : Un ami cocufié, p. 21)
- (23) *mon fils lui aussi il **sera** voleur comme les autres puisqu'ils exercent le même boulot - - c'est inévitable quoi euh* (Texte 5: Le contrôleur, p.44)

Les futurs dans les énoncés ci-dessus vont également de pair avec l'idée de l'indétermination temporelle (quand ?). Ces futurs peuvent être compris grâce à la situation ou grâce à la nature du texte ; en ce sens il est de nature pragmatique. En (21), le locuteur, connaissant son frère, pense que ce dernier ne va pas rater l'occasion de se faire des poches. En (22), le parleur dissuade son ami qui veut avoir une relation intime avec une fille dont il connaît la mentalité de ses parents. En (23), il s'agit d'une altercation entre un receveur de bus et un passager qui n'aurait pas payer la course. Le receveur (encore appelé contrôleur au Congo Brazzaville) lui fait des leçons de bonne conduite. Il y a donc l'idée de l'indétermination dans tous ces énoncés.

7. Futur d'indignation

L'indignation est un sentiment de colère que provoquent un outrage, une action injuste. On parle de futur d'indignation lorsque le locuteur s'indigne d'un procès qu'il envisage comme possible. La phrase est interrogative ou exclamative. Seulement comme il s'agit de l'oral spontané, seule l'intonation nous permet de savoir qu'il s'agit d'une interrogation ou d'une exclamation. Les phrases suivantes portent l'idée de futur d'indignation :

- (24) *j'aurai quelque chose à te dire en aparté c'est pas possible - - tu **auras** les comptes à me rendre et vous voulez blaguer avec les gens ah non* – (Texte 3: Un ami cocufié, p. 21)
- (25) *et vous **arriverez** là-bas pour faire vos bêtises attention euh* (Texte 2: Récit d'une journée de campagne électorale, p. 26)
- (26) *Maintenant si tu n'as pas de fils est-ce que tu te **mettras** à fouiller tous les contrôleurs – je ne pense pas* (Texte 5 : Le contrôleur, p.45)

A travers les exemples ci-dessus, nous remarquons que le locuteur extériorise un sentiment de colère, s'indigne du comportement de son interlocuteur. Cela est encore renforcé par les expressions « les comptes à me rendre » en (24) et « pour faire vos bêtises attention euh » en (25). On suppose que l'énonciateur n'est pas tendre vis-à-vis de son allocutaire. L'occurrence (26) va dans le même sens que les deux premières. Cette colère se manifeste aussi par l'expression « je ne pense pas » et surtout par le débit de la voix du locuteur.

Nous situons sous la même enseigne les trois exemples ci-après du futur synthétique qui, elles aussi, portent la même valeur d'indignation :

- (27) *je vous assure c'est lui qui **fera** revenir beaucoup d'étudiants à la deuxième session* (Texte 9: Dans la cour, p.153)
- (28) *j'ai mes dossiers- j'ai mes dossiers quoi il ne me **mangera** pas comment* (Texte 5: Le contrôleur, p.44)
- (29) *hein le sida il **m'attaquera** pourquoi* (Texte 8: Mbvuru, p.87)

Tous les futurs dans les occurrences susmentionnées démontrent effectivement qu'il s'agit d'une indignation de la part de la personne qui parle. Au niveau de l'exemple (27), le locuteur décrie le comportement d'un de leurs enseignants qui aime souvent faire revenir les étudiants à la deuxième session. Tous les étudiants s'indignent donc de son attitude et s'insurgent contre lui. En (28), un chauffeur de bus condamne l'attitude malveillante des agents de police qui passent leur temps à extorquer les automobilistes en fondant des infractions à longueur de journée. De même en (29), un jeune homme qui se fâche contre son frère qui lui prodigue des conseils sur le sida. Il ne veut donc rien savoir sur cette calamité, préférant vivre totalement dans l'indifférence.

8. Futur gnomique ou Futur de vérité générale

Le futur de vérité générale étant l'action (ou l'état) dont on parle au présent et à l'avenir. Il permet ainsi d'exprimer des considérations générales à toutes les époques. Cette valeur marque donc des états qui ne se limitent pas dans le temps ; elle exprime alors une vérité omnitemporelle, c'est-à-dire une vérité qui échappe à l'usure du temps. C'est ce que nous constatons dans les phrases suivantes :

- (30) *ah ça non le Congo ne **pourra** jamais atteindre le niveau qu'a la France aujourd'hui-*(Texte 8 : Mbvuru, p.88)
- (31) *voilà or le sida on **pourra** jamais- on **pourra** jamais traiter* (Texte 8 : Mbvuru, p.57)
- (32) *et dans la société vous **verrez** que dans le domaine du christianisme il y a le vrai et le faux en même temps* (Texte 11 : Une affaire de la société, p.177)

La forme verbale « pourra » aux énoncés (30) et (31) suivis de l'adverbe de négation « *jamais* » marquent des états qui sont continuels, c'est-à-dire des faits ne se limitent pas dans le temps, donc intemporels. Ils ressemblent tous à des conseils tirés de l'expérience, mais celle-ci reste implicite. Tout le monde sait que la comparaison entre la République du Congo et la France est une utopie et, les spécialistes en matière de santé n'ont pas encore, jusqu'aujourd'hui, trouve un remède qui soit à même de stopper ou de combattre cette pandémie qui sévit dans le monde entier, surtout en Afrique où les statistiques font énormément peur. Il en est de même de l'occurrence (32) qui évoque une vérité d'expérience. Comme tout le monde le sait, dans le domaine de la religion, il y a multiplication des lieux de prière, appelés communément églises. La plupart de ces chefs religieux en ont fait une véritable source de revenus, au détriment de leurs adeptes à qui ils demandent injustement, nuit et jour, de grands sacrifices pour, disent-ils, le bien fondé des actions de Dieu. Il y a donc des vrais et des faux hommes de Dieu. Personne ne peut ignorer ou mettre en cause cette réalité.

Un autre constat que nous avons fait c'est que la plupart des futurs gnomiques sont souvent accompagnés de l'adverbe de négation « *jamais* » qui marque donc une négation totale. Cela suppose que ce qu'est dit par le locuteur est un fait avéré, et ne peut être nié par les hommes. Mais la certitude vient d'une connaissance irrationnelle ou bien de l'expérience ou encore d'une convention.

Après analyse et discussion des résultats, il convient maintenant de ressortir, dans un tableau, les différents traits sémantiques de toutes ces valeurs du futur synthétique.

Tableau n°2 : Valeurs sémantiques du futur simple

Valeurs	Traits sémantiques			Exemples
	Passé	Maintenant	Plus tard	
Futur injonctif		X		<i>tu n'ajouteras rien...p. 179</i>
Futur d'atténuation			X	<i>je ne dirai pas le contraire-chaacun de nous à sa conception..., p. 111</i>
Futur de promesse			X	<i>je ferai quelque chose pour lui vraiment, p. 153</i>

Futur prédictif			X	<i>d'ici l'an deux mil-vingt l'agriculture sera prioritaire, p. 21)</i>
Futur d'indignation		X	X	<i>...tu auras les comptes à me rendre, p. 21</i>
Futur gnomique	X	X	X	<i>...le Congo ne pourra jamais atteindre le niveau qu'a la France aujourd'hui-(p.88)</i>

Au regard du tableau ci-dessus, on constate les faits suivants à propos des valeurs sémantiques du futur synthétique : Six (5) valeurs comportent le trait sémantique « plus tard » ; Trois (3) valeurs ont le trait sémantique « maintenant » ; Une (1) valeur comporte le trait sémantique « passé ». Il est à souligner qu'une seule valeur ne comporte pas le trait sémantique « plus tard », il s'agit du futur d'injonctif.

Conclusion

En définitive, la présente recherche nous aura permis de nous faire une idée sur les valeurs modales du futur synthétique activées en FPC. Il y apparaît de façon claire que sur les sept valeurs définies par Robert Martin, les Congolais en emploient six. Il s'agit notamment du futur injonctif, futur d'atténuation, futur de promesse, futur prédictif, futur d'indignation et du futur gnomique. Toutes ces valeurs ont en commun de situer l'action ou le fait dans l'avenir avec une certaine certitude de l'énonciateur. L'on aura aussi constaté que le futur d'atténuation est la valeur la plus employée soit 30,43% suivi du futur de promesse avec 20,65%. Nous pensons que cette prédominance du futur d'atténuation pourrait se justifier par le fait que les Congolais, comme la plupart des Africains d'ailleurs, utilisent ce futur pour ne pas choquer ou brutaliser la conscience de l'interlocuteur. C'est une marque de politesse, une sorte de présent déguisé, maquillé. Nous sommes donc à même de dire que les Congolais font usage, consciemment ou non, de toutes les valeurs sémantiques ou presque qu'a le futur. L'unique valeur que nous n'avons pas trouvée en FPC, c'est le futur conjectural ou épistémique. Cela voudrait dire que les Congolais n'aiment pas parler des choses dont ils n'ont pas la maîtrise, la prédiction étant du domaine de la prophétie, de l'indétermination.

Références bibliographiques

- Barcelo Gérard Joan et Bres Jacques** (2006), *Les temps de l'indicatif en français*, Paris, Ophrys.
- Bergvatn Christine** (2010), *Le futur en français et en norvégien. Une étude contrastive du futur français et de ses réalisations en norvégien moderne dans une perspective traductologique*, Mémoire de master, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Département des langues étrangères, Université de Bergen.
- Camussi-Ni Marie-Armelle** (2006), *Analyse formelle et conceptuelle des formes verbales du français contemporain : A la croisée du passé simple et de l'imparfait, du futur et du conditionnel, les concepts « ± potentiel » et « ± défini »*, Thèse de doctorat en linguistique française, Université de Rennes 2.
- Charaudeau Patrick** (1992), *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Livre.
- Ciszewska-Jankowska Ewa** (2016), « Emplois particuliers du futur simple et leurs équivalents polonais », *Neophilologica*, p.18-33.
- Greisse Maurice** (1993), *Le bon usage : grammaire française* (13^e édition), Paris, Duculot.
- Guta Ancuța** (2015), « Les valeurs temporelles du futur simple », *Annales de l'Université de Craïova, Seria Științe Filologice, Langues et Littératures romanes*, AN XIX, N°1, p.28 -41.
- Imbs Paul** (1960), *L'emploi des temps verbaux en français moderne*, Paris, Librairie C. Klincksieck.
- Le Querler Nicole** (1996), *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- Martin Robert** (1981), « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? », *Langages*, 64, p. 81- 93.
- Otsiema Guellely Ferdinand** (2018), *L'expression du futur en français parlé en République du Congo*, Thèse de doctorat unique en Langue française, Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines, Université Marien Ngouabi, Brazzaville.
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul René** (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF.
- Wagner Robert Léon et Pinchon Jacqueline** (1991), *Grammaire du Français classique et moderne*, Paris, Hachette.